

Lyon, 8 octobre 2018

La Métropole de Lyon se mobilise pour le climat et pour l'amélioration de la qualité de l'air

A l'occasion de la signature du pacte ZFE-État-Métropoles aujourd'hui au ministère de l'écologie et du développement durable, David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon, a présenté la zone à faibles émissions (ZFE) du territoire qui sera mise en place à partir du 1^{er} janvier 2019.

Il en a profité pour rappeler l'engagement fort de la collectivité et de ses partenaires dans la lutte contre le dérèglement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air.

« A Paris, j'ai signé cet après-midi aux côtés de la Secrétaire d'État en charge des transports Elisabeth Borne, le Pacte Zones à Faibles Émissions entre l'État et les métropoles. Il met en lumière l'engagement de la Métropole de Lyon pour le déploiement de sa Zone à faibles émissions, qui sera effective de manière pédagogique dès le 1^{er} janvier 2019 sur notre territoire. A l'heure où le nouveau rapport du GIEC nous rappelle la nécessité d'agir vite, intelligemment et collectivement pour limiter le réchauffement climatique, la Métropole de Lyon s'engage durablement et avec de nombreux partenaires pour le climat à travers notamment son Plan Oxygène, son Plan Climat et le prochain forum des solutions locales le 13 décembre prochain. Nous nous devons de nous engager sur plus long terme encore, collectivités, entreprises, associations et citoyens, afin d'agir chacun pour un territoire durable et transmissible aux générations futures. Le prix Nobel de l'économie remis ce jour à deux économistes pour leurs travaux sur le climat le prouve bien : le développement économique de notre territoire est, j'en suis persuadé, compatible avec une conscience écologique qui devient nécessaire. Il s'agit d'un double enjeu pour notre territoire, enjeu de santé publique et d'attractivité. Tous ensemble, développons notre Métropole, et développons-là durablement ! »

En juin 2016, le Plan Oxygène a été lancé pour répondre aux enjeux de santé et de qualité de l'air. L'an passé, la Prime air bois a été adoptée afin d'aider les habitants du territoire à remplacer leurs chauffages individuels au bois non performants, responsables de 25 % des émissions de particules polluantes sur le territoire. Mise en place d'une « prime vélo » d'un montant de 100 euros pour inciter les particuliers à acquérir des vélos à assistance électrique en complément de la prime de l'État. Le plan Oxygène est un faisceau d'actions complémentaires et nécessaires dans les secteurs du transport, de l'habitat, de l'énergie, de

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

GRANDLYON
la métropole

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

l'industrie, de l'économie ou de l'innovation. La qualité de l'air s'améliore de façon durable et efficace en actionnant tous ces leviers de façon simultanée.

Grâce à la mise en place du Plan climat en 2012, la collectivité a réduit de 16% ses émissions de gaz à effet de serre entre 2000 et 2015 alors même que la population augmentait de 13 % sur la même période. Elle est désormais en bonne voie pour atteindre l'objectif de - 20 % d'émissions de GES en 2020. Le partenariat est une autre force du Plan climat de la Métropole. En effet, 75% des émissions de CO2 du territoire ne dépendent pas de la collectivité. C'est la raison pour laquelle plus d'une centaine de partenaires locaux – associations, entreprises, communes – ont rejoint la Métropole dans sa stratégie de lutte contre le dérèglement climatique.

Le Schéma Directeur des Énergies a été initié dès 2015 et sera voté d'ici la fin de l'année. Il déterminera un nouveau scénario de transition énergétique pour le territoire métropolitain à horizon 2030 et servira de base à l'élaboration du nouveau PCAET en préparation.

L'an prochain, la Zone à Faibles Émissions (ZFE) sera mise en place ce qui permettra de diminuer par deux (dès 2021) le nombre de personnes exposées à des niveaux de pollution supérieurs aux seuils européens et d'atteindre les seuils définis par l'OMS à l'horizon 2030 en matière de qualité de l'air. Cette ZFE concernera les poids lourds et les véhicules utilitaires légers avec des mesures d'accompagnement des professionnels et l'octroi d'une aide financière pour inciter les entreprises à acquérir un véhicule propre. Elle sera mise en place de façon pédagogique au 1^{er} janvier 2019 avant de possibles verbalisations au 1^{er} janvier 2020.



David Kimelfeld signe le pacte ZFE État-Métropoles.

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse



GRANDLYON
la métropole

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour David Kimelfeld, « *l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des aspects fondamentaux de l'attractivité de la Métropole de Lyon. En effet, la qualité de vie figure parmi les critères essentiels d'implantation des entreprises sur notre territoire. Nous voulons conjuguer dynamisme économique et protection de l'environnement, c'est pourquoi nos stratégies en la matière sont élaborées en partenariat avec une centaine d'entreprises locales et les associations de citoyens.*

Quelques actions phares du Plan Climat et du plan Oxygène

Poursuite de l'effort d'investissement dans l'offre de transports en commun : 1 milliard d'euros pour la période 2015-2020

230 points de recharge électriques pour véhicules (900 en 2020), 4 stations GNV et 1 station hydrogène

Incitation au covoiturage et à l'autopartage, notamment électrique : 300 véhicules Bluely + 100 Citiz et 150 Yea en service sur le territoire

Extension du réseau de voies cyclables à 1 000 km d'ici 2020 (820 km en 2018)

Renouvellement du dispositif de vélos en libre-service Vélo'v plus une nouvelle offre de location longue durée de 500 vélos à assistance électrique (1 000 en 2019)

Énergies renouvelables et réseaux de chaleur urbain : sur le territoire. Le réseau de centre Métropole multipliera par trois le nombre de logements desservis par le réseau d'ici à 2030 (90 000 équivalents logements avec un taux d'énergies renouvelables garanti de 62% et en moyenne supérieur à 65%.

Mise en œuvre d'une plateforme dédiée à la rénovation énergétique des logements des parcs privés et publics (ECORENO'V) : 5 931 logements rénovés depuis 2015 avec plus de 15 millions d'euros engagés par la collectivité pour un montant de travaux de près de 92 millions d'euros.

Mise en place d'une « prime air bois » pour inciter les particuliers à remplacer leur appareil de chauffage au bois individuel non performant (remplacement de 3 200 chauffages

Mise en place d'une démarche d'innovation collaborative le [R]Challenge. 5 lauréats ont été retenus qui expérimenteront dès cet automne leurs nouveaux projets sur le territoire en faveur de la qualité de l'air

Déclassement de l'ancienne autoroute A6/A7 sur l'intégralité du territoire métropolitain pour éloigner le trafic du cœur de l'agglomération et expérimenter un nouveau partage de la voirie

Diminution de la vitesse sur la totalité du boulevard périphérique de 90 km/h à 70 km/h

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse

